



Audit et contrôle des finances publiques

 Casablanca  10 au 21 juin 2019  4100

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Consolider sa connaissance des concepts et des principes de bonne gouvernance des finances publiques.
- Renforcer les systèmes et structures de contrôle des finances publiques.
- Maîtriser les pratiques et outils d'analyse, de suivi et de contrôle des finances publiques.

PUBLIC CIBLE

- Cadres des ministères de l'Économie, des Finances et du Budget.
- Cadres de l'administration exerçant des responsabilités dans les services financiers.
- Cadres de ministères chargés de la bonne gouvernance.
- Cadres de l'Inspection Générale des Finances et de la Cour des comptes.
- Responsables d'audit, d'inspection et de contrôle des ministères.

CONTENU DE LA FORMATION

- MODULE 1 – LES OUTILS DE DIAGNOSTIC ET DE SUIVI DE LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**
 - Le rôle de l'audit et du contrôle dans le contexte de la gestion axée sur les résultats (GAR) : la mesure de l'efficacité et de la performance ; l'adaptation du système institutionnel.
 - La revue des dépenses publiques.
 - La revue des institutions et du cadre de gouvernance.
 - Le cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques du PEFA (Public Expenditure & Financial Accountability).
 - Les méthodes de diagnostic de la gestion des finances publiques (PEMFAR/CFAA) et du système de passation des marchés (CPAR).
- MODULE 2 – LES TECHNIQUES ET OUTILS POUR LA RÉALISATION D'UNE MISSION D'AUDIT DES FINANCES PUBLIQUES**
 - Les principes fondamentaux de l'audit des finances publiques et les normes internationales.
 - Les techniques et les outils de planification et de conception des audits.
 - La programmation des missions d'audits des finances publiques (audit des comptes du gouvernement, audit des exercices budgétaires, audit des marchés publics). Le diagnostic, l'exécution de la mission et la rédaction du rapport d'audit.
- MODULE 3 – LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES**
 - Le dispositif et les institutions en charge du contrôle.
 - Les différents corps de contrôle (missions et organisations) et options de contrôle.
 - Le contrôle des recettes de l'Etat et de l'utilisation des ressources publiques.
 - L'organisation de la lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment :
 - La détection, prévention et répression de la fraude et la corruption,
 - Les dispositifs de lutte contre le blanchiment.